

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT RohrGranate®

Date de révision: 14.03.2023

Code du produit: 3064

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

SANIT RohrGranate®

UFI: D351-060G-4H14-FR3P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Décapage et acides

Utilisations déconseillées

*** Unterliegt der VO (EU) 2019/1148 über Ausgangsstoffe für Explosivstoffe ! ***

*** Subject to Regulation (EU) 2019/1148 on precursors for explosives ! ***

*** Soumis au règlement (UE) 2019/1148 sur les précurseurs d'explosifs ! ***

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	SANIT-Chemie	
	Reinigungsmittel und -geräte GmbH	
Rue:	Dieselstr. 38	
Lieu:	D-74211 Leingarten	
Téléphone:	+49 7131 902100	Téléfax: +49 7131 404360
e-mail:	info@sanit-chemie.de	
Interlocuteur:	Produktmanagement	Téléphone: 07131 90210-20
Internet:	www.sanit-chemie.de	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr. 1; H290

Skin Corr. 1; H314

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide sulfurique à 96 %

fatty alcohol ethoxylate

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT RohrGranate®

Date de révision: 14.03.2023

Code du produit: 3064

Page 2 de 9

P264	Se laver Hände soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7664-93-9	acide sulfurique à 96 %			95 - < 100 %
	231-639-5	016-020-00-8		
	Skin Corr. 1A; H314			
	fatty alcohol ethoxylate			1 - < 5 %
			02-2119552461-55	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H302 H318 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7664-93-9	231-639-5	acide sulfurique à 96 %	95 - < 100 %
	Skin Corr. 1A; H314: >= 15 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 15 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 15		
	fatty alcohol ethoxylate		1 - < 5 %
	par voie orale: ATE = 500 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Polyéthylèneglycol 400. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Dangers possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT RohrGranate®

Date de révision: 14.03.2023

Code du produit: 3064

Page 3 de 9

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'eau d'extinction forme des solutions acides corrosives.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Réagit violemment au contact de l'eau. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Pour diluer le produit, commencer toujours par préparer l'eau puis incorporer le produit en remuant. Ne jamais rajouter d'eau. Ne pas mélanger avec: Base. La dilution ou la dissolution dans l'eau est toujours accompagnée d'un fort échauffement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT RohrGranate®

Date de révision: 14.03.2023

Code du produit: 3064

Page 4 de 9

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	0,05t		VME (8 h)	
		-	3		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Porter les gants de protection homologués : CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). Epaisseur du matériau des gants: 0,65 mm période de latence: 60 min (EN ISO 374)

Protection de la peau

vêtement de protection: résistant aux acides.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil filtrant combiné (DIN EN 141). ABEK-P1 Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	marron foncé
Point de fusion/point de congélation:	11 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	279 °C
Point d'éclair:	non applicable
pH-Valeur:	0
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Densité:	1,83 g/cm ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Acide, concentré. La dilution ou la dissolution dans l'eau est toujours accompagnée d'un fort échauffement.

10.2. Stabilité chimique

Matières à éviter: Alcalis (bases). En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT RohrGranate®

Date de révision: 14.03.2023

Code du produit: 3064

Page 5 de 9

Action corrosive sur les métaux.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Substance, organique. Alcalis (bases).

10.5. Matières incompatibles

Aluminium. Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc) (Risque d'explosion !).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 50000,0 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	fatty alcohol ethoxylate				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

en cas d'ingestion: Effet irritant et caustique. Dangers possibles: Perforation de l'estomac.

Effets sensibilisants

 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit est Acide. Avant de l'éliminer vers une station d'épuration il faut généralement effectuer une neutralisation.

12.2. Persistance et dégradabilité

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT RohrGranate®

Date de révision: 14.03.2023

Code du produit: 3064

Page 6 de 9

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

200114 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); acides; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eau (avec détergent). Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1830
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE SULFURIQUE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8



Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1830
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Acide sulfurique
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT RohrGranate®

Date de révision: 14.03.2023

Code du produit: 3064

Page 7 de 9

Étiquettes: 8



Code de classement: C1
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1830
d'identification:

14.2. Désignation officielle de SULPHURIC ACID
transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8
transport:

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: -
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E2
 EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1830
d'identification:

14.2. Désignation officielle de SULPHURIC ACID with more than 51 % acid
transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8
transport:

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
 IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E2
 : Y840

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT RohrGranate®

Date de révision: 14.03.2023

Code du produit: 3064

Page 8 de 9

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0

Information supplémentaire

Unterliegt EU-VO 2019/1148

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,11,12.

DE:

Mit Inkrafttreten der EU Verordnung 2019/1148 zum 1. Februar unterliegt das Produkt RohrGranate® dieser Verordnung.

Das Produkt darf nur über Fachhändler an Fachhandwerker ausschließlich zur gewerblichen Nutzung und für den angegebenen Verwendungszweck abgegeben werden. Der entsprechende Verwendungszweck ist beim BFR hinterlegt. Die Käufer müssen eine gültige Umsatzsteuer-ID-Nummer vorweisen können. Das Produkt darf nicht an Endkunden verkauft werden. Im Zweifel können und werden Endverbleibserklärungen durch uns eingeholt.

EN:

With the entry into force of EU Regulation 2019/1148 on 1 February, the product RohrGranate® is subject to this regulation.

The product may only be supplied via specialist dealers to specialist tradesmen exclusively for commercial use and for the specified intended purpose. The corresponding intended use is filed with the BFR. Buyers must be able to provide a valid VAT ID number. The product may not be sold to end customers. In case of doubt, end-use declarations can and will be obtained by us.

FR:

Avec l'entrée en vigueur du règlement européen 2019/1148 au 1er février, le produit RohrGranate® est soumis à ce règlement.

Le produit ne peut être remis que par l'intermédiaire de revendeurs spécialisés à des artisans spécialisés, exclusivement pour un usage professionnel et pour l'utilisation indiquée. L'usage prévu correspondant est déposé auprès du BFR. Les acheteurs doivent pouvoir présenter un numéro de TVA valide. Le produit ne peut pas être vendu à des clients finaux. En cas de doute, des déclarations de destination finale peuvent être et seront demandées par nos soins.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

SANIT RohrGranate®

Date de révision: 14.03.2023

Code du produit: 3064

Page 9 de 9

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)